

Cancer du sein: pourquoi faut-il démystifier la mammographie?

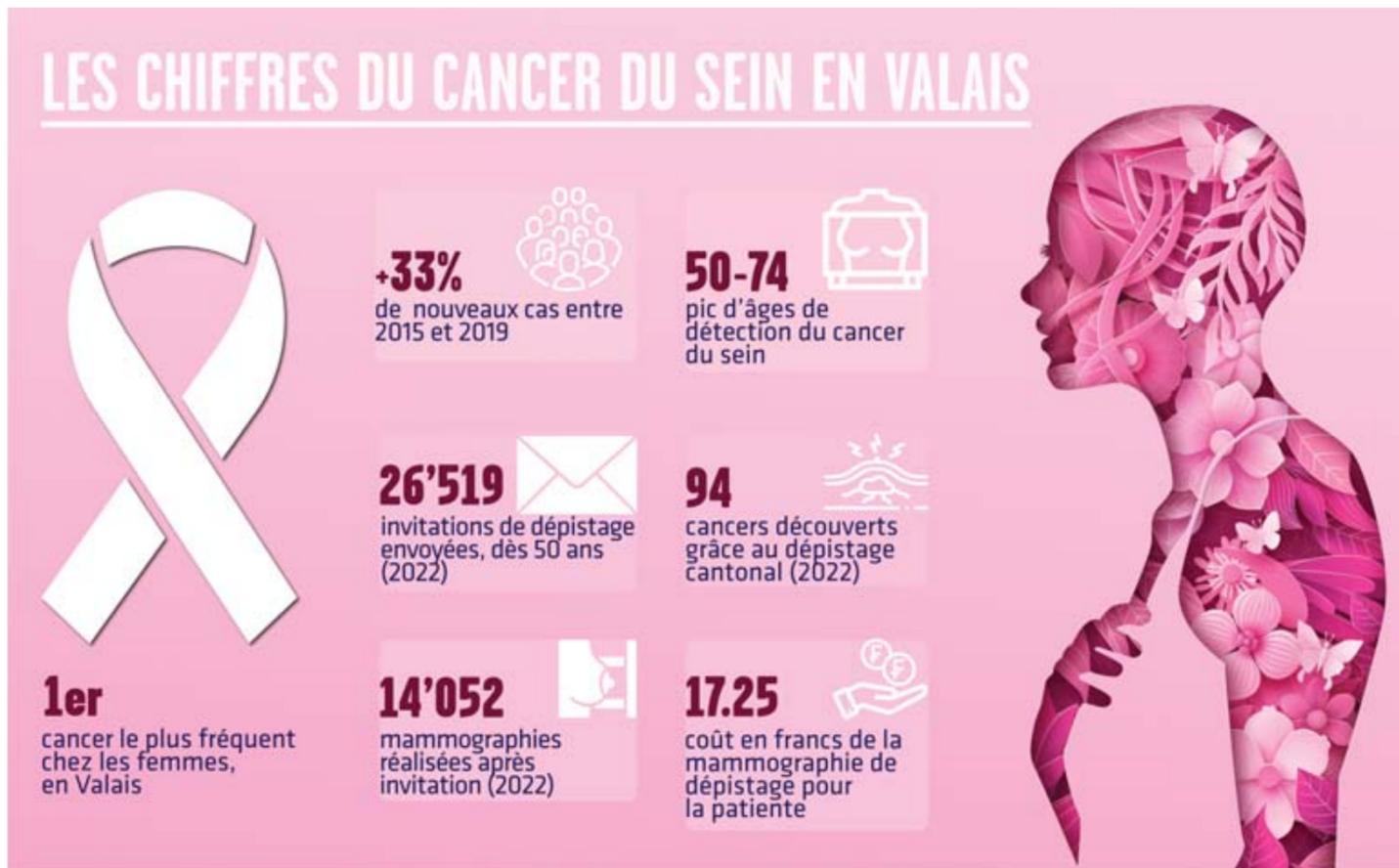
PRÉVENTION Dès cinquante ans, la mammographie est recommandée pour détecter précocement un cancer du sein. L'examen sauve des vies mais fait encore peur. Pourtant, la prise en charge est devenue plus douce et moins intrusive.

PAR YANNICK BARILLON, JOURNALISTE RP

L'Observatoire valaisan de la santé révèle qu'entre 2015 et 2019, le cancer du sein représentait en Valais le cancer féminin le plus fréquent, avec 33% de nouveaux cas. La Dre Roswitha Kremser, responsable médicale du programme valaisan de dépistage du cancer du sein, confirme: «Une femme sur cinq risque d'être atteinte d'un cancer du sein une fois dans sa vie, ce qui justifie un screening à grande échelle.» En Valais, toutes les femmes à partir de cinquante ans reçoivent tous les deux ans une invitation à réaliser une mammographie de dépistage, dans le cadre du programme cantonal géré par Promotion santé Valais. Les bénéfices de cet examen sont scientifiquement prouvés. La radiologue insiste: «La mammographie sauve des vies, elle détecte des tumeurs inférieures à un centimètre et détecte les microcalcifications, signes précoces de transformation vers la malignité.» La palpation des seins, même par le gynécologue, n'offre pas une prévention aussi efficace.

Compression plus légère des seins

Technicienne en radiologie médicale depuis quarante ans, Gaby Perrier rassure: «Les femmes ont peur qu'on leur écrase les seins et angoissent du résultat. En réalité, les nouveaux appareils compriment beaucoup moins la poitrine, la douleur est moindre.» Les femmes qui ont des prothèses mammaires peuvent



«LA MAMMOGRAPHIE SAUVE DES VIES, CAR ELLE SEULE PEUT DÉTECTER DES TUMEURS INFÉRIEURES À UN CENTIMÈTRE.»

D^{re} ROSWITHA KREMSER
RADIOLOGUE RESPONSABLE DU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

aussi faire l'examen. La Dre Roswitha Kremser partage son expérience: «99% de mes patientes expriment que ce n'est pas très agréable, mais qu'une fois tous les deux ans, c'est supportable.»

Beaucoup moins de rayons X

«Pour les femmes non ménopausées, on recommande la mammographie dans les sept premiers jours du cycle, quand les seins sont plus détendus.» Cette pression sur le plateau du mammographe est progressive mais indispensable pour visualiser correctement les structures mammaires. L'appareil à rayons X radiographie ainsi chaque sein dans deux positions différentes. «Les filtres actuels réduisent la dose de rayons qui irradient les tissus», précise la technicienne. La Dre Kremser confirme: «Une mammographie irradie moins qu'un seul long courrier en avion ou une semaine en altitude.»

Le dépistage précoce sauve des vies

«Plus on est dépistée rapidement, plus l'impact des traitements est limité», confie la Dre Kremser. La guérison est presque de 100%, lorsqu'on découvre une tumeur inférieure à un centimètre, sans métastase lymphatique. La Dre évoque encore la qualité du dépistage cantonal: «Deux radiologues analysent les clichés, et en cas d'avis différents, une conférence réunissant plusieurs radiologues tranche.» L'attente reste une angoisse, mais le centre de dépistage envoie le rapport en moins d'une semaine. «Un résultat positif est toujours un choc, mais un examen complémentaire comme l'ultrason écarte souvent la maladie.» Gaby Perrier souligne que «la prise en charge a bien évolué, nous sommes mieux formés pour expliquer chaque geste de l'examen et détendre la personne». Avec de lourds antécédents dans sa famille, Pascale a choisi de faire une mammographie par année: «Je préfère agir avant qu'il ne soit trop tard, cela me rassure. J'ai toujours été bien accueillie et mise en confiance. Même si ce n'est pas super agréable sur le moment, les bénéfices priment les risques.» ●

Plus d'info sur le dépistage du cancer du sein:
www.depistagesein-vs.ch

L'OMBUDSMAN VOUS INFORME

Grossesses non désirées: quelles possibilités et aides?

Toute personne susceptible de tomber enceinte a le droit de décider elle-même si elle souhaite mener ou non cette grossesse à terme. Elle peut naturellement être accompagnée par un professionnel de la santé dans cette prise de décision. Faire face à une grossesse imprévue peut nécessiter un certain temps de réflexion. Si une femme est capable de discernement, il lui revient de décider seule de la suite à donner à sa grossesse. En cas d'incapacité de discernement, la décision sera prise par son représentant légal. L'interruption de grossesse est légale en Suisse jusqu'à la 12e semaine depuis la date des dernières règles et, en tant qu'acte médical, elle est soumise au secret professionnel. Le professionnel de la santé a par ailleurs des obligations précises afin de respecter la légalité de cette interruption de grossesse, à savoir: obtenir une requête écrite de la

femme enceinte, s'entretenir lui-même et de manière approfondie avec elle, la conseiller, l'informer sur les risques médicaux de l'intervention et lui remettre, contre signature, la liste des centres de consultation, une liste d'associations et organismes susceptibles de lui apporter une aide morale ou matérielle de même que des informations sur la possibilité de faire adopter l'enfant. Il devra s'assurer lui-même également, si la femme enceinte a moins de 16 ans, qu'elle s'est bel et bien adressée à un centre de consultation spécialisé pour les mineurs. En cas de non-respect, le médecin pourrait être sanctionné par une amende. Au-delà des douze semaines, l'interruption de grossesse est autorisée uniquement si un avis médical démontre que cela est nécessaire pour écarter un danger, à savoir une grave atteinte à l'intégrité physique ou un état de détresse pro-

fonde de la femme enceinte. En Valais, les centres de consultations SIPE sont compétents pour accompagner les femmes enceintes et les soutenir dans le respect de leurs convictions. L'accompagnement se fait seul ou avec le/la partenaire. Cette prestation est gratuite et est donnée de manière confidentielle dans un cadre neutre et loin de toute pression. Le SIPE dispose de cinq centres de consultations.

Pour toutes informations complémentaires:
www.sipe-vs.ch. ●



LUDIVINE DÉTIENNE
RESPONSABLE DE L'OMBUDSMAN
INFO@OMBUDSMAN-VS.CH
TÉL. 027 321 27 17

PARTENAIRES

DSSC Service cantonal de la santé publique
www.vs.ch/sante

Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis
www.promotionsantevalais.ch

LIGUE PULMONAIRE VALAISANNE
LUNGENLIGA WALLIS
www.liguepulmonaire-vs.ch

POUR EN SAVOIR PLUS...

